

10 questions sans réponse, autant de raisons de ne pas valider le projet de double stade

Cette lettre ouverte des associations de supporters et riverains est adressée à l'ensemble des 97 conseillers métropolitains, et notamment aux élus socialistes et communistes qui ont mis un terme à toute forme de dialogue depuis l'émergence soudaine et brutale du projet de double stade.

A la lecture de la délibération relative à ce projet ubuesque, destinée à être votée dès vendredi dans la plus grande précipitation, les citoyens et contribuables se posent de très nombreuses questions. Nos associations jugent indispensable que les élus répondent publiquement à ces dix interrogations avant d'acter toute décision. Si des zones d'ombre demeurent, le sens des responsabilités impose de pas valider un projet aussi opaque dont les conséquences devront être assumées par les contribuables.

1. Qui utilisera le stade de la Beaujoire, et avec quel financement ?

Hormis le FC Nantes, aucun club sportif local n'est aujourd'hui en mesure d'exploiter une telle enceinte. La délibération prévoit de n'ouvrir la réflexion relative à l'exploitation future que lorsque le principe de double stade sera voté : est-ce bien sérieux d'acter une telle décision sans en connaître au préalable les tenants et aboutissants ? La possibilité d'accorder l'exploitation de l'équipement au Stade nantais rugby, qui évolue dans un championnat amateur devant moins de 2000 spectateurs, n'apparaît en aucun cas crédible et est moquée par les économistes dans la presse nationale. Les frais d'entretien de l'enceinte s'élèvent aujourd'hui à deux millions d'euros par an : qui, hormis le contribuable, pourra et devra les prendre en charge ? Dans le cas où l'édifice se transformerait en cimetière et devrait tôt ou tard être détruit, qui financera la très couteuse opération de démolition, si ce n'est le contribuable ?

2. Ce projet de double stade ne va-t-il pas empêcher Nantes de recevoir de grandes compétitions internationales ?

C'est bien la candidature du stade de la Beaujoire, et non celle d'un nouveau stade hypothétique, qui a été retenue par les organisateurs de la Coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux Olympiques 2024. L'espace devant accueillir l'enceinte étant particulièrement restreint et le nouveau stade en forme d'écrou étant particulièrement volumineux, les deux stades ne seraient séparés que par quelques mètres seulement. Or, les nouvelles règles d'organisation des compétitions internationales, liées notamment aux contraintes de sécurité de plus en plus restrictives, permettent-elles ce cas de figure ? Le refus de nous permettre la lecture des cahiers des charges relatifs à l'organisation de la Coupe du monde de rugby et des Jeux Olympiques est un signal très inquiétant. Dans le cadre du mandat actuel, 6,5 millions d'euros, d'ores et déjà provisionnés par Nantes Métropole, sont suffisants pour permettre au stade de la Beaujoire de répondre au cahier des charges de la Coupe du monde de rugby. Cette enveloppe sera-t-elle exploitée pour cet objectif ? Si ce n'est pas le cas, comment sera utilisé cet argent public ?

3. Les contraintes provoquées par le fait d'avoir deux stades à touche-touche ont-elles été mesurées ?

Bricolé et improvisé juste avant l'annonce à la presse, le projet de double stade n'a fait l'objet d'aucune étude technique. Le fait que l'entrée des spectateurs se situe à quelques mètres seulement de la sortie du périphérique semble démontrer de manière accablante que le plan de circulation n'a pas été réfléchi. Soumettre un tel projet au vote des élus avant que toute étude d'impact n'ait pu être effectuée n'est pas digne de la démocratie nantaise.

4. Combien coûterait une modernisation du stade actuel ?

Les études mises en avant par la métropole sont soit caduques, soit produites par des sous-traitants de YelloPark ; elles envisageaient inutilement de détruire les principales tribunes pour les reconstruire et aboutissaient donc, sans surprise à un chiffrage faramineux. D'autres études plus récentes, issues du travail de l'architecte de l'enceinte et des opposants au projet de double stade, aboutissent à des chiffres bien plus raisonnables, contestés par le FC Nantes. Nos élus ne disposent donc d'aucun élément permettant d'évaluer de manière incontestable le coût d'une modernisation de l'enceinte. Des études indépendantes doivent impérativement être réalisées pour leur permettre de disposer d'éléments objectifs avant leur vote.

5. Les supporters pourront-ils continuer à payer leur place ?

L'émergence de nouveaux stades, et notamment de stades privés, provoque bien souvent une explosion du coût des billets et des abonnements. Les déclarations selon lesquelles la construction d'une nouvelle enceinte dédiée au FC Nantes n'entraînerait pas d'augmentation significative des tarifs n'a trouvé aucune traduction juridique susceptible d'inciter les décideurs actuels ou futurs à véritablement respecter ces belles paroles. Le stade de football de la ville, précieux creuset de mixité sociale qui a forgé une mémoire collective et qui unit, tous les quinze jours, toutes les composantes du territoire, est menacé de se transformer en lieu aseptisé, réservé à une population privilégiée.

6. L'explosion des nouvelles charges financières permettra-t-elle au FC Nantes de survivre à cette décision ?

Les nouvelles enceintes font peser des risques financiers considérables sur les clubs : explosion des charges d'exploitation, loyers exorbitants, partenariats et affluences en deçà des prévisions... Est-ce raisonnable de valider ce projet de nouveau stade alors que le FCN n'a pas dévoilé le moindre élément concernant le plan de financement ? Les maigres informations à notre disposition laissent penser que la SASP FC Nantes ne sera pas propriétaire de l'équipement mais locataire. La multiplication du loyer par 40, envisagée à l'époque du projet YelloPark, est-elle toujours d'actualité ? Mediapro, qui vient d'obtenir les droits TV en Ligue 1 pour la période 2020-2024, a été dépossédé des droits TV de la Série A par la ligue italienne, en raison d'un refus de verser une garantie bancaire : le fait de se baser sur la très fragile et très aléatoire augmentation des droits TV pour financer la construction d'une nouvelle enceinte ne met-il pas gravement en péril le football professionnel nantais ?

7. Ce nouveau projet est-il conforme aux règles d'urbanisme ?

Le projet YelloPark était en contradiction complète avec le contenu et la méthodologie du PLUm, ce qui a constitué une raison de sa disparition. Le projet de "double stade" présente les mêmes contradictions : alors qu'il constitue à l'évidence un "projet d'envergure métropolitaine", il échappe lui aussi à la concertation du PLUm. Contradictoire de manière saisissante avec les objectifs transitionnels du PADD ("faire de la métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique", "diminuer de moitié nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030"...), le projet de déclasser et de doubler un grand équipement public fonctionnel par un équipement privé aux fonctionnalités identiques, sans respecter ni le droit de la participation, ni celui de l'environnement, vient également contredire l'idée d'un projet "alimenté par la participation citoyenne" ou "les aspirations d'une génération de citoyens davantage porteuses de valeurs écologiques, collaboratives, et désireuses de voir les villes s'adapter à leurs besoins", selon les termes du PADD.

8. Va-t-on brader un précieux foncier public ?

En raison de l'absence de mise en concurrence, le projet YelloPark impliquait de brader des biens publics (21 hectares et un stade aux normes internationales pour 10,6 millions d'euros). De manière incompréhensible et choquante, la même méthode, consistant à se contenter du prix fixé par les Domaines, sans contre-expertise, est à nouveau retenue. Le projet de la présidente de Nantes Métropole envisage une fois encore de céder du foncier sans mise en concurrence, au profit de la société Flava Groupe implantée à Bruxelles. Le risque de vendre un bien public à vil prix est très élevé. Peut-on tolérer d'acter le principe de cette cession avant même de connaître le montant de la vente et sans s'assurer que ce précieux foncier public ne sera pas bradé ?

9. Au total, quel sera le montant de la facture pour le contribuable ?

La délibération ne se résume en aucun cas à la validation de la construction d'un stade privé, sans recours à l'argent public. Elle entérine le principe d'un double stade qui, en plus de provoquer l'hilarité des médias nationaux et de nuire gravement à l'attractivité du territoire, va s'avérer désastreux pour les finances publiques. Aujourd'hui, la seule certitude réside dans le fait que la validation de ce projet, qui profiterait à un unique acteur privé, coûterait très cher au contribuable. Ce projet aurait un impact particulièrement lourd sur les finances publiques : nos élus doivent l'évaluer avec précision avant d'acter toute décision.

10. Et si l'on prenait le temps de se poser la question de l'intérêt général ?

La délibération entérine l'idée d'abandon de tout projet urbain sur la parcelle. Pourtant, lors des réunions de concertation, une telle perspective n'a en aucun cas été préconisée par les citoyens, qu'ils soient supporters ou riverains. Est-ce vraiment opportun de gaspiller ce vaste foncier stratégique en y plaçant deux stades à touche-touche, aux dépens d'un projet urbain raisonné permettant la construction de logements et de bureaux, utile au développement économique du territoire ? Un tel conservatisme, qui dessert l'intérêt général, n'est pas acceptable.

La délibération sur laquelle vous allez devoir vous prononcer ne correspond en aucun cas à ce qui a été présenté et discuté durant les réunions de concertation, auxquelles plus de 2000 citoyens ont pris la peine de participer durant de longs mois. Les zones d'ombre, aujourd'hui bien plus nombreuses qu'au moment du lancement du projet initial, font naître une très grande incompréhension et une très forte inquiétude au sein de la population.

Alors que la légitimité de la démocratie représentative et des institutions républicaines est gravement contestée, nous vous demandons solennellement de bien vouloir nous démontrer que l'action politique a encore un sens : Mesdames et Messieurs les élus métropolitains, ne votez pas à l'aveuglette, ne passez pas en force !

Signataires :

associations de supporters : A la nantaise ; Brigade Loire ; Esprit Canari ; Naonedis

associations de riverains : Association des Riverains et Amis de la Beaujoire ; Asa Ranzay ; Association CDFRV